des nationaux. Et on s'était trouvé en présence de deux opinions qui étaient aux antipodes. Il a été décidé, et on tient ce, que l'avant-projet soumis le mai dernier. Il y a eu de la part des chefs militaires un mouvement d'opinion vivement prononcé.

M. Léon Say. — Il n'y a pas d'égalité dans l'armée.

M. G. Berry. — Le ministère serait de être réformé, de plus il était aux ordres de gentlemen autour de lui. J'espère que M. le Ministre de la guerre voudra rassurer l'opinion publique. (Bruit à l'extrême gauche).

M. Coutant. — Vous vous moquez de la Chambre.

M. G. Berry. — Faire un tel usage de l'égalité c'est du gaspillage. (Très bien au centre). Je protestais au nom de la démocratie. (Exclamations sur les bancs socialistes).

M. Cavaignac. — Je n'étonne que les paroles de M. Berry sient de nature à rassurer ceux à droite quand il a dit que les chefs militaires avaient eu raison.

M. Coutant. — C'est M. Léon Say (Bruit).

M. Cavaignac. — Je regrette qu'on ait avec tant de bâte soulevé un tel débat au moment où l'on réclame les obsèques de ce malheureux jeune homme. (Applaudissements à l'extrême gauche). Les avis politiques ont été tout à fait contraires à ceux qu'a dits M. G. Berry.

Je reconnais que le médecin militaire de Rouen s'excite à l'envoi dévoué le concours de réforme et que le commandant du corps d'armée essaie cette décision (exclamation). Mais M. Lebaudy a passé plus tard sous mais de chef de gouvernement. On trouve d'ailleurs au dossier de cette affaire de singulières et tristes choses. Un personne qui avait assailli l'autorité militaire du commandant et la faveur de M. Lebaudy vint, lorsqu'il fut question de mutation, menacer de faire une campagne de presse s'il était donné suite à cette idée. (Exclamations).

Il y a là la révélation de faits dont il y aura lieu peut-être de saisir M. le Président du Conseil pour ouvrir une information (Applaudissements sur un grand nombre de bancs et mouvements divers).

L'incident est clos.

La Chambre décide, sur la demande de la Commission du budget, de tenir séance demain matin à onze heures et lève la séance. Il est 5 heures 40.

Physionomie de la Séance

Une bonne partie de la séance de la Chambre a été consacrée à la discussion du projet sur la majoration des pensions de retraites, retour du Luxembourg. Ce projet, le Sénat l'avait voté récemment, mais en lui faisant subir des modifications assez importantes. Il avait rejeté, notamment, la disposition du à l'initiative de M. Levdet, *attribuant un quart du crédit aux meilleurs indigents, reporté de 65 à 70 ans l'âge de la retraite et modifié la base même du système de répartition. Plusieurs députés hostiles aux modifications du Sénat sont venus demander à la Chambre de prononcer l'ajournement pour permettre à la commission de prévoyance de fixer les règles générales des caisses de retraites, mais cette opinion n'a pas prévalu.* M. Levdet *a fort justement fait observer que l'ajournement aurait pour première conséquence de rendre inutiles les 4 millions inscrits au budget de 1896. Finalement, la Chambre a voté à l'unanimité le texte du Sénat.*

* *

La question de M. Georges Berry, *qui est venue ensuite, n'a guère duré plus d'une demi-heure. Le discours du député de Paris a été pour ainsi d'un bout à l'autre par les murmures, par des récriminations des socialistes. — S'il s'agissait d'un fils d'ouvrier, la Chambre ne s'en occuperait même pas, murmurait l'un!— Parlons-nous des soldats de Madagascar, ajoutait l'autre!... M.* Dubusson *essaye de répondre à ces interruptions déplacées, en faisant observer, aux applaudissements à peu près unanimes de la Chambre, qu'il s'agissait du plus douloureux des incidents, de la mort d'un jeune Français, mais des sénateurs n'en ont tout de même continué des petites manifestations.* M. Coutant, *qui se signalait parmi les plus irrévérents, a été même jusqu'à pousser, au moment où* M. Georges Berry *regagnait sa place, un vigoureux cri de : « Vive l'empereur ! » Pourquoi cette explosion subite au sujet qu'entraînait l'Mystère. La déclaration du ministre, convenant absolument les autorités militaires, a été très applaudie. Demain, la Chambre siège à onze heures du matin pour recevoir le budget. — T. H.*

SÉNAT

Séance du 27 décembre

Séance du matin

La séance est ouverte à 9 heures 0, sous la présidence de **M. Magnin**, vice-président.

LE BUDGET

Le Sénat reprend la discussion du Budget.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Les chapitres 38 à 49 sont adoptés.

Service des Postes et Télégraphes

Les chapitres 1 à 4 sont adoptés.

Sur le chapitre 5, **M. Guibourg de Luzinais** constate que la commission finances a diminué le crédit de 600,000 francs. Cette somme était destinée à tenir compte aux agents qui ont accompli leur service militaire de la moitié du temps passé par eux sous les drapeaux.

M. Monis demande le rétablissement de ce crédit, divers observations ont été présentées par des sénateurs et du rapporteur, cet amendement est adopté au scrutin par 214 voix contre 6 sur 226 votants.

Le chapitre 5, ainsi modifié, est adopté, ainsi que les chapitres 6 à 13.

M. Sébline demande au ministre d'autoriser les communes rurales à se rattacher au bureau télégraphique municipal le plus voisin, par voie téléphonique, en remboursant le coût de l'appareil et la pose des fils.

M. le ministre répond que la situation budgétaire ne permet pas de tenir compte de cette proposition et que, d'ailleurs, les transmissions téléphoniques n'ont pas pris faveur dans les communes.

Après des observations de **M. Sébline** et de **M. de Selves**, directeur général des postes, les chapitres 14 à 27 sont adoptés.

Les chapitres 1 à 11 de la section des téléphones sont adoptés.

Budget annexe de l'école centrale des arts et manufactures. — Les chapitres 1 à 4 sont adoptés.

Caisse nationale d'épargne. — Les chapitres 1 à 6 sont adoptés.

Ministère des Colonies

M. Isaac critique le personnel des colonies et prononce un système d'administration basé sur un principe de décentralisation en examinant les changements que pouvait produire les événements de Madagascar.

M. le ministre des colonies répond qu'une commission examine en ce moment les modifications qu'il convient d'apporter au système actuel.

M. l'amiral Véron signale les inconvénients du système actuel et demande que les colonies et la marine en omettant les souhaits que les conditions lointaines soient enfin closes.

M. le ministre des colonies répond qu'aucune expédition de ce genre ne sera engagée sans l'assentiment du Parlement.

La discussion générale est close.

La séance est suspendue à midi un quart.

Séance de l'après-midi

La séance est reprise à 2 heures.

M. Morel dépose un rapport sur le projet de loi autorisant le gouvernement à approuver par décrets la proclamation de sortages d'octroi à Lille.

Suite de la discussion du Budget

Le Sénat reprend ensuite la discussion du budget.

M. Gadaysse, ministre des colonies, demande un délai de un jour pour accepter la réduction de 40,000 fr. proposée par la commission et le chapitre tout, cependant, il y a lieu d'en voir un nouveau service pour Madagascar et transformer le gouvernement d'Etat des colonies en ministère qui comporterait également un ministère des colonies.

M. Franck-Chauveau, rapporteur, maintient la suppression en opposant que le président du conseil d'alors avait affirmé que cette transformation du ministère des colonies ne nécessiterait aucun crédit. (Très bien à droite). Les économies, dit-il, ne sont pas réalisées. L'augmentation des dépenses est de plus de 50 000. (Exclamations sur les mêmes bancs).

M. le ministre a usé d'employer, il n'a qu'à mieux répartir ses services.

M. le ministre. — Si vous votez cette réduction je serai obligé de mettre des employés à la retraite ou d'en renvoyer d'autres.

La réduction proposée par la commission est adoptée par le Sénat. (Sensation.)

Les chapitres 1 à 7 sont adoptés.

Sur le chapitre 8 (personnel des cultes), **M. Allègre** rappelle le conflit très grave qui existe depuis deux ans et demi à la Martinique entre le **pouvoir public** et l'**évêque de cette colonie**. La Martinique, dit-il, est un pays essentiellement catholique, et le clergé de cette colonie est très digne à tous égards. Le conflit en question est tout à fait personnel à l'évêque.

M. Halgant. — Le procédé qui consiste à supprimer le traitement d'un évêque est tout à fait simplisiste.

M. Isaac. — L'évêché de la Guadeloupe est sans titulaire depuis longtemps. Je demande que cette vacance soit comblée.

M. le ministre. — Les fonctions dont il s'agit sont occupées par un chanoine de Saint-Denis dont tout le monde est satisfait. Il y a 3 ans, le chanoine le gouvernement est en pourparlers avec la cour de Rome pour régler la situation de l'évêque dont le traitement a été supprimé par mesure disciplinaire (Rumeurs à droite).

Les chapitres 9 et 10 sont adoptés, ainsi que les chapitres 11 à 18.

Sur le chapitre 25 (missions dans les colonies, 230,000 francs), **M. le rapporteur** rappelle que la Chambre avait voté deux chapitres, l'un relatif aux missions, l'autre aux études coloniales, et propose de les rétablir. Le chapitre 1 premier de 218,000 francs et le second de 10,000 francs.

Le ministre combat cette réduction qui est cependant adoptée par le Sénat.

Sur le chapitre 34 (exposition permanente des colonies) le Sénat vote une réduction de 5,000 francs.

Les chapitres suivants sont adoptés et on passe au budget de l'agriculture.

Budget de l'Agriculture

M. Fresneau, sur le chapitre 1er, demande la fusion des ministères du commerce et de l'agriculture qui fera disparaître l'opposition que l'on rencontre entre ces deux ministères, — et réalisera une sensible économie.

Le ministre estime que le ministère de l'agriculture constitue un fardeau assez considérable pour un seul homme, et il est quant à lui opposé à cette fusion. (Très bien).

Les chapitres 1 à 8 sont réjetés.

M. le Comte de Blois, sur le chapitre 9, (Encouragement à l'agriculture) propose de le relever de 1000 fr. à titre d'indication pour augmenter la dotation des comices, des concours départementaux et concours des prairies naturelles. Il prie le ministre de venir au secours de la grande bandonnée qui bientôt deviendrait la grande déserpère et au désespoir il y a plus de 2 millions. (Vive approbation).

M. Decauville, rapporteur, déclare que la commission, à son grand regret, ne peut voter l'amendement.

M. Viger ministre de l'agriculture, répond qu'il est d'accord sur beaucoup de points avec M. de Blois. Mais il estime que ses plaintes sont exagérées. Tous les ministres républicains ont tous à défendre l'agriculture. Quant à lui, il restera toujours dévoué comme il l'a toujours été à la cause de l'agriculture (Très bien, très bien).

Du reste, il juge de favoriser dans la mesure du possible, l'institution des concours régionaux.

Les chapitres 9 à 27 sont adoptés.

C'est à ce moment de la discussion que le journal la *France* fait son apparition au Sénat et produit l'émotion dont nous avons parlé d'autre part.

Les chapitres 28 et 29 sont adoptés.

M. Durand-Savoyat, sur le chapitre 30 (remonte des haras), appelle l'attention du ministre sur la situation de l'élevage et le point de vue de la production chevaline. Ce département avait été classe parmi ceux qui diminuent produire des chevaux de cette race. Il demande que la suppression de la remonte n'a pas achevé quarante chevaux. Pour contre, l'élevage du cheval de trait donne les meilleurs résultats. Il demande au ministre de donner satisfaction aux éleveurs de l'Ouest.

M. Viger répond que partout on ne peut obtenir du cheval de guerre. Le gouvernement est tout disposé à faire ce qu'il peut pour cela.

Les derniers chapitres du ministère de l'agriculture sont adoptés. Après un échange d'observations entre **M. Calvet** et **M. Viger**, on passe au ministère des travaux publics.

Les Travaux publics

Les chapitres 1 à 84 sont adoptés.

Sur le chapitre 25 (bonifications des pensions de retraites des cantonniers de 1.000). **M. Guyot-Dessaigne** demande de fixer à 500,288 francs au lieu de 350,000 le chiffre proposé par la *Commission des finances*.

On passera ainsi les serviteurs dévoués sur l'avenir qui les attend dans leur vieillesse.

Le Sénat ne voulant pas se élever sur ce point un conflit avec la Chambre. (Très bien sur un grand nombre de bancs).

Mais sur les instances du rapporteur le Sénat par 160 contre 90 maintient le chiffre de la Commission des finances. (Mouvements divers).

Les chapitres 25 à 45 sont adoptés sans modification ainsi que le budget annexe des chemins de fer de l'Etat.

Sur la demande de **M. Guyot-Dessaigne**, le Sénat décide de discuter immédiatement l'article 69 de la loi de finances relatif au travaux de chemins de fer à exécuter pendant l'année 1896, soit par l'Etat soit par les Compagnies. On sait que la commission des finances propose de 80 à 76 millions le chiffre de dépenses autorisée.

M. Guyot-Dessaigne demande le relèvement à 80 millions. Il demande que le chiffre proposé par le ministre soit adopté. Il faut pousser les anciennes lignes et en amorcer de nouvelles sinon la construction des lignes nouvelles ne pourra pas se faire.

Il est à ce que le Sénat veut. Pour lui il ne peut pas en prendre le responsabilité. Il faut songer à l'équilibre qui veut quoi ne se fasse pas des lignes de chemins de fer aux régions qui ne sont encore de pourvues.

M. Gauthier, rapporteur, propose la commission a cédé en amendant ces articles de développement du deuxième réseau qui doit desservir des régions désertées. Elle a entendu marquer par cette réduction, son désir de voir réduire et augmenter la marche des dépenses de construction à une allure moins en rapport avec nos ressources budgétaires et avec le subsidiaire dans la mesure de ce qui est pratique et raisonnable aux lignes de grande voie des lignes secondaires. (Très bien! Très bien!)

Le crédit de 70 millions est suffisant pour parer à toutes les nécessités. (Applaudissements.)

Après interventions de **MM. Raiber, Brunet** et **Franck-Chauveau**, le chiffre de 80 millions demandé par le gouvernement est repoussé par 127 voix contre 126.

Le chiffre de 70 millions proposé par la commission est voté ainsi que l'article 69 de la loi de finances.

Enfin le Sénat, au milieu d'une vive agitation, décide sur la demande de **M. Doumer**, de reprendre à 10 heures.

La séance est levée à 6 heures 55.

Séance de nuit

La séance est reprise à 10 heures, tenue sous la présidence de **M. Magnin**.

A peu près les mêmes sénateurs sont en séance et **M. Cochery** réclame l'appel nominal.

A 10 heures 20, les bancs commencent à se garnir. On adopte sans discussion les budgets annexes de la fabrication des monnaies et médailles de l'Imprimerie nationale, de la Légion d'honneur.

Budget de l'Algérie

On passe à l'examen du budget de l'Algérie.

M. Gérente ajourne les observations qu'il avait à présenter.

On applaudit, mais il demande rendez-vous au gouvernement pour la première journée de la rentrée sera d'obtenir des explications du gouvernement sur ce qu'il entend faire pour réprimer les abus qui se sont produits dans notre colonie.

Les divers services de l'Algérie sont adoptés après échange d'observations entre **MM. Gérente, Viger, et Guichard**.

L'article 1er de la loi des finances qui fixe le montant total des crédits ouverts aux divers ministères, est adopté.

Les articles 2 à 4 sont adoptés.

Sur l'article 5, établissant les tarifs proposés pour le timbre des valeurs et des fonds d'Etats étrangers, **M. Maxime Lecomte** demande à tout opération de valeur étrangère dans les cours, doit être soumise à la formalité du timbre. Ce serait une exigence intolérable.

M. Liotard-Vogt, directeur général de l'Enregistrement, déclare que cette mesure ne serait pas exigible, tout au moins dans le bordereau produit pour le paiement des coupures.

L'article 5 est adopté.

Après diverses observations de **MM. Guibourd de Luzinais, Lebreton, Holgan**, auxquels répond **M. Doumer**, les articles 6 et 8 sont adoptés, ainsi que les articles 11 à 14 relatifs au régime et au tarif des douanes en Algérie.

Les congrégations

Les articles 15 à 31 sont adoptés.

Sur l'article 32, **M. Lucien Brun**, élève une protestation contre la taxe d'abonnement concernant les congrégations. Il renouvelle les réserves faites à la Chambre.

M. Doumer, ministre des finances, fait au Sénat des déclarations identiques à celles qu'il a faites à la Chambre.

Il n'accepterai pas d'amendement tant que les congrégations seront non élevées par la loi.

Les articles 32 à 40 sont adoptés.

La séance est levée à minuit 25 et renvoyée à demain matin, 10 heures.

Obsèques de M. Lebaudy

Amélie-les-Bains, 27 décembre. — Les obsèques de M. Max Lebaudy, ont eu lieu aujourd'hui dans une grande simplicité. Le corps a été conduit dans la chapelle de l'hôpital d'où il partira à minuit pour Paris.

Pendant le défilé des assistants, Mme Lebaudy, *restée presque impassible, s'est évanouie.*

Dernière Heure

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 28 décembre. — La commission du budget s'est réunie ce soir pour examiner les modifications amoncelées par le Sénat au budget vote par la Chambre.

Pour le ministère de la justice, elle repousse l'augmentation de 4,000 francs sur le chapitre 16 (secours et dépenses imprévues).

Elle accepte la diminution de 6000 francs sur le chapitre 5 relatif au Conseil d'Etat, et celle de 4,000 francs sur le chapitre 15 affecté aux frais de statistique.

Sur le budget des cultes, la Commission adopte la réduction de 10,000 fr. sur le chapitre 5.

Sur le budget de l'instruction publique, le Sénat a rétabli de 12,000 fr. le chapitre 43, relatif aux professeurs des collèges communaux.

La Commission adopte le chiffre du Sénat se réservant toutefois d'inviter le gouvernement à employer le crédit pour commencer la réforme concernant les professeurs des collèges.

Le ministre des finances entendu par la commission, explique sur la réduction à 70 millions des crédits supplémentaires ; il insiste pour que le chiffre primitif de 80 millions soit maintenu.

Il désirerait aussi voir rétabli le chiffre de 463,268 fr. pour les retraites des cantonniers, mais, pour ne pas créer de difficultés il se rangera à l'avis de la commission.

M. Doumer demande que le crédit de 500.000 fr. demandé à titre de pensions pour les soldats ayant 14 ans de service soit inscrit à titre de secours.

Il accepte la réduction de 20.000 fr. faite par le Sénat sur le chapitre 3 (musées nationaux).

Il accepte la diminution de 40,000 fr. portant sur le chapitre 1er du ministère des colonies sura pour résultat de rendre impossible de servir le traitement du personnel qui ne peut être supprimé.

Je ne demande pas toutefois le relèvement de crédit. Pour ce qui a trait aux droits sur l'alcool en Algérie, il proposera un article dans la loi de finances, pour la prise en charge des quantités qui existeront chez les marchands en gros au moment de la promulgation de la loi de finances.

Le ministre se retire ensuite.

La commission adopte le crédit de cent mille francs voté par le Sénat pour les retraites des cantonniers.

Elle accepte d'ingérire à titre de secours, une somme de 250,000 francs, pour les anciens militaires.

Le soir il y a eu de nouveaux incidents : rixes entre grévistes et ouvriers ayant repris le travail, et quelques arrestations ont été opérées.

On sait que cinq ouvriers ont travaillé chez M. Gratry, dans la journée de jeudi.

Le soir, les ouvriers accompagnant un camarade qui habite Reckem et contre lequel des menaces avaient été, paraît-il, proférées.

A l'angle de la rue de Linselles se trouvait réuni un groupe de 25 à 30 grévistes. Une rixe éclata.

L'un des ouvriers courait à la gendarmerie. En voyant les gendarmes, le groupe se dispersa. A la suite de cette affaire, quatre arrestations ont été opérées pour entraves à la liberté du travailleur : celles des nommés Emile V., Jules M., Camille, V. et Louis D. Ce sont quatre Français.

Les grévistes à la suite de ces nouveaux incidents s'irritent encore plus et ils prétendent que ceux de leurs camarades qui ont été mis en état d'arrestation ne sont pas les coupables mais qu'ils ont au contraire été provoqués et frappés à coups de barres de fer par ceux qui sortaient de l'usine Gratry.

Ils ont décidé de ne pas faire les démarches décisives que nous avions annoncées pour hier, ne voulant pas, disent-ils, s'aventurer à Halluin où ils risquent d'être assaillis en arrêtés.

Rien de nouveau en ce qui concerne la situation.

Les ouvriers qui avaient travaillé jeudi à l'usine Gratry ont continué hier sauf celui de Reckem qui a pu passer à travers.

Aucun changement pour les autres établissements.

Chronique Locale

ROUBAIX

Les accusations contre la Municipalité ET M. DESCHAMPS

Enfin les conseillers municipaux accusés dans le *Roubaisien*, par le directeur de ce journal M. Henri Deschamps vont répondre à ces accusations.

Des affiches placardées en ville, jeudi soir, annoncent que le parti socialiste organise pour le samedi 28 décembre, une réunion publique et contradictoire, au théâtre Deschamps.

Les citoyens Dubrulle, Demailly et Delettrez, conseillers municipaux, disent les affiches, prendront la parole pour répondre aux accusations lancées contre eux par Henri Deschamps, qui a été invité à la réunion par lettre recommandée.

* *

D'autre part, M. Henri Deschamps a fait afficher, hier soir, la déclaration suivante :

Les guisards en réunion publique

TRAVAILLEURS,

L'avon des Guisards ne suffit pas au Comité du Parti dit Ouvrier.

Il désire que les citoyens Dubrulle, Delettrez et Demailly soient confondus publiquement.

Soit.

J'assisterai à la réunion du Théâtre Deschamps.

Comme fait entendre la convocation je parlerai le premier ; puisque je suis l'accusateur, je formulerai à nouveau l'accusation, les inculpés se justifieront après.

Chaque orateur pourra parler pendant au moins 20 minutes affectées et non pendant 5 minutes comme au Congrès ouvrier de 1894.

L'ordre du jour sera fidèlement respecté et on ne pourra en sortir sous aucun prétexte.

Cependant, si le Comité le désire, je m'expliquerai sur le cas du citoyen Lepers.

Les débats seront circonscrits entre les personnes en cause et présidés par le Comité.

Les portes du théâtre seront ouvertes à 8 heures précises ; un ordre ne pusse accuser les collectivistes de remplir la salle de leurs amis à l'exclusion des miens.

Travailleurs.

Je serai présent au rendez-vous des Guisards, samedi, à 8 heures 1/2 précises.

Henri Deschamps.

CONSEIL MUNICIPAL

Je séance de la session de novembre du 27 décembre 1895

Présidence de **M. Carrotte, maire**

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

Présents : MM. Mimbo, Coutelier, Trannoy, Lepers, Desobry, adjoints ; Carpentier, Van Mullem, Boucherie, Thérin, Delétré, Wichart, Morel, Ghiot, Duburcq, Demailly, Cnudde, Coupez, Stiemre, Bouchelle, Nys, Pennuf, Petit, conseillers municipaux.

Absents : M. Branquart, adjoint ; MM. Vandeputte, Poulain et Selosse, conseillers municipaux.

L'ordre du jour comprend divers travaux à exécuter pour la distribution des eaux potables.

Le chiffre de ces travaux est voté. Le marché sera fait de gré à gré avec divers entrepreneurs.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Une proposition a été faite par M. Ed. Catteau, en vue de la création, à ces frais, au Parc de Barbieux, d'un café-restaurant sur un terrain dont il demande la location pour une période de dix années.

Sur le rapport de M. Wichart, le Conseil décide de passer au *huit* aux conditions suivantes :

1° La durée du bail est de dix années, à partir de la date de l'approbation préfectorale ;

2° Le montant annuel du loyer, qui sera payable régulièrement à la Caisse municipale par trimestre, sera de quatre cents francs, soit cent francs par trimestre ;

3° Le projet de construction à ériger sera soumis à l'approbation de l'Administration municipale et ne pourra en introduire toute modification qui lui paraîtrait utile ;

4° La concession faite sur le domaine public est consentie aux conditions ordinaires ; le droit à cette concession ne pourra être transmis à un tiers qu'après consentement de l'Administration municipale ;

5° Le concessionnaire serait déchu de son droit si l'exploitation du café-restaurant donnait lieu à des plaintes fondées au point de vue des bonnes mœurs.

Etats de sommes irrécouvrables

Le Conseil admet la non-valeur des sommes restées irrécouvrables.

BUDGET DE 1896

Dépenses

Le Conseil vote une augmentation de salaire annuelle, une somme de 200 francs, à divers employés de la voirie.

Police

M. Lepers dit que plusieurs cieux ont été déposes lors de la dernière réunion.

La commission, d'accord avec les interpellateurs, a décidé de voter une augmentation de gratification de cinq francs pour les brigadiers et dix francs pour les agents, ce qui ferait un total de 20 francs.

M. Coupez. — Je demanderai aussi pour les préposés d'octroi une gratification pareille à celle de la police.

M. le Maire. — Mais les employés d'octroi ont des gratifications plus grosses que la police de France, etc.

M. Coupez. — Oui, mais cette année, ils toucheront tout au plus de 7 à 10 francs.

M. le Maire. — Il est trop tard maintenant, l'article de l'octroi est voté, vous pourrez interpeller le Conseil plus tard.

M. Derzelle. — Pour le service de la police, j'ai reçu quelques réclamations des agents qui quels on infligeait une amende de 15 francs. Il faudrait pouvoir défendre de donner des amendes

M. le maire. — L'Administration s'efforcera de les réduire.

M. Coupez revient encore au service de l'octroi, mais le maire le prie de cesser la discussion, car elle sort de celle du budget.

Pompiers

M. Lepers demande au Conseil de voter une augmentation de 40 francs par an, au salaire des pompiers depuis les sous-officiers.

M. Cnudde. — Les tambours et clairons aussi.

Le Conseil vote l'augmentation.

M. Carpentier. — Je demande ce que les médecins font aux crèches. Il y a un mois qu'aucun docteur n'y va.

M. le maire. — Ce service n'était pas payé et ne le sera qu'à partir du 1er janvier ; donc, les médecins le faisaient gratuitement.

Jardins publics

Une augmentation de 200 francs est voté aux jardins publics.

Ecole maternelle de la rue de l'Industrie

M. Thérin. — *Je demande pourquoi la directrice* de l'école de la rue de l'Industrie a 400 francs de moins que les autres.

M. le maire. — Cette école ne compte que 60 élèves.

M. Thérin. — Sacristi ! tout à l'heure vous votez une augmentation à la police, malgré que les agents ne cherchent qu'à taper sur les socialistes.

M. le maire répond, mais M. Thérin reprend la parole. Vous refusez une augmentation à une directrice qui travaille depuis 14 ans à Roubaix et vous votez une augmentation à la police, qui vaut moins qu'elle.

Le maire paraît très ennuyé de cette discussion.

M. Derzelle dit que la directrice est une victime de l'inspecteur.

M. Lepers demande qu'on allonge à la directrice 200 francs.

M. le maire. — Mais il faudra voter une pareille somme pour trois écoles. Je mets cette question aux voix.

L'augmentation est votée.

La récapitulation générale s'élève comme suit :

Dépenses ordinaires	3.601.995 43
Dépenses extraordinaires	1.729.100 53
	5.334.096 96

L'excédent des recettes est de 12.892 fr. 80. Le total du budget est adopté.

M. Wichart dit qu'il y a des recettes d'octroi qui n'ont pas d'uniformes et demande qu'on leur en fournisse.

M. le maire. — J'ai été saisi d'une pareille demande de la part desdits receveurs. Le conseil est favorable.

La séance est levée à 10 heures.

Bouché de pain

Dans la journée du 27 décembre, l'œuvre de la Bouché de pain a distribué 480 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 2040 soupes et portions de pain aux enfants des écoles.

Dans la salle du refuge de nuit 29 lits sur 29 ont été occupés.

Colombophilie

Mercredi 25 décembre, jour de Noël, l'exposition des pigeons de **MM. J. Willems**, président d'honneur de la Fédération Roubaisienne, Herbaut et Dumez, a eu lieu au local du *Pigeon-Blanc* rue de l'Epeule, 58.

Ont surtout été remarqués : les bleus de M. Willems, les noirs et macottés à M. Herbaut et les écaillés et bleus à M. Dumez.

Dimanche 29 décembre, exposition des pigeons de MM. V. Carette et A. Lefebvre, amateurs bien connus dans notre ville.

M. V. Carette y exposera son pigeon primé sur Ajaccio.

TOURCOING

Bureau de Bienfaisance

Retraite de M. Julien Tack, administrateur, vice-président

Dans la séance de la commission administrative du bureau de bienfaisance tenue hier matin au siège de l'établissement charitable, M. Julien Tack, administrateur, nommé par M. le préfet, et vice-président, dont le mandat arrive à expiration au 31 décembre courant, a annoncé à ses collègues qu'il n'a pas l'intention d'en demander le renouvellement.

Voici l'extrait de la délibération qui a été prise :

M. J. Tack remercie ses collègues du zèle et du dévouement qu'ils ont toujours apporté et dit regretter vivement *vivement quitter de si sympathiques collaborateurs.*

M. Julien Tack se plaît également à remercier M. Mimbo, maire, président de droit de la commission du Bureau de bienfaisance pour la bonne volonté qu'ils ont toujours montrée.

M. Louis Crupe prend la parole : Il espère que M. le vice-président reviendra sur sa décision et restera à la tête de l'Administration qu'il a toujours si bien dirigée.

M. Tiquet répond que sa décision a été étudiée et qu'elle est irrévocable.

Devant cette réponse nettement formulée. M. Maurice Cordier s'exprime en ces termes :

Messieurs,

« Je crois être votre interprète en manifestant à M. Julien Tack, notre honorable vice-président tous les regrets que nous cause sa détermination.

M. Tack est administrateur depuis le 29 décembre 1887, et toujours il a accompli son mandat avec l'abnégation et le désintéressement qui sont le propre de son caractère.

Je vous demande, Messieurs, que l'expression de nos regrets soit transcrite au registre des délibérations et que copie en soit donnée à M. Tack. »

La motion présentée par M. Maurice Cordier est adoptée à l'unanimité et la Commission décide qu'elle priera M. le Préfet du Nord, de nommer M. Julien Tack, administrateur honoraire du Bureau de Bienfaisance de Tourcoing.»

Nous regrettons vivement la détermination irrévocable prise par M. Julien Tack de se retirer, et nous nous associons pleinement à la motion éloquente votée par ses collègues.

Le passage de M. Julien Tack au bureau de bienfaisance a été marqué par une suite de réformes vivement appréciées par les administrés et dont ils lui garderont une profonde reconnaissance.

Adjudication des fournitures nécessaires au Lycée de Tourcoing

Hier, à 3 heures après-midi, s'est lieu au lycée de Tourcoing, sous la présidence de M. Gautier, inspecteur d'académie, assisté de MM. Muller, proviseur, Bagnard, économe et en présence de MM. Masure-Six, adjoint au maire, et Lehouëq, tous deux membres du Comité d'administration, à l'*adjudication des fournitures nécessaires en 1896.*

Voici les résultats : *Viande de bœuf, veau et mouton.* — M. Delgutte 1 fr. 98 le kilo, M. Xavier Dubrulle, adjudicataire à 1 fr. 92.

Pain. — MM. Delcroix de Mouveaux à 0,26 le kilo ; Théodore Delnatte de Roubaix à 0,26 ; Lepers à 0,26,90 ; Maillot de Croix, adjudicataire à 0,25,95.

Bière. — M. Catry de Wambrechies 41 fr. 44 l'hectolitre ; M. Didry-Dubrulle, adjudicataire à 41 fr.

Epiceries. — M. Planckaert s'offrait de faire la fourniture totale comprise sous 10 lots au prix de 4,105 fr.

M. Santerne à 4,105 fr. 50 adjudicataire. Une soumission de M. Raumaert de Roubaix a du être écartée deux des articles n'étant pas désignés par ladite soumission.

Charbon. — MM. Lefrançois, mines de Lens, à 16 fr. la tonne ; M. Lepoutre, à 46 fr. M. Floris Wattel, adjudicataire à 15 fr. 75.

Lait. — M. Convenant, fermier à Tourcoing, déclaré adjudicataire de la fourniture de lait non écrémé à 14 centimes le litre.

Beurre et œufs. — M. Manuel Leclercq, adjudicataire à 3 fr. le kilo pour le beurre et à 0,08 c. pièce pour les œufs.

Papeterie et livres classiques. — L'adjudication de la papeterie et des livres classiques avait lieu pour trois années, 1896-97 et 98 : Papeterie, M. Balard, de Paris, adjudicataire pour 1,969 fr. ; M. Lenoir, adjudicataire de la fourniture des livres au rabais de 35 0/0.

Conseil municipal

Le Conseil s'assemblera ce soir à 8 heures, grande salle des mariages pour la continuation de la session ordinaire de novembre.

Accident de voiture

Avant-hier soir vers 9 heures, une voiture à M. Tiberghien, rue Levernier, stationnait dans la cour de la gare, pendant que le domestique Lecoutier était allé chercher un colis au bureau des bagages.

Tout à coup, le cheval partit à fond de train. Le domestique courut après son attelage et au moment où il saisissait le cheval, il fut renversé, il eut toutefois la présence d'esprit de se jeter de côté pour éviter les roues.

Le cheval s'arrêta sur la rue de la Gare.

M. Locutier, qui se plaignait de douleurs aux jambes, a été reconduit à son domicile, rue de Strasbourg, 26, par son patron. Il n'y a rien de grave.

Disparition

Un lisserand de chez M. *Toulemonde*, Charles Pardon, 42 ans, demeurant, rue Messian, est disparu depuis mardi matin, 25 décembre.

Roncq. — M. Delattre, commissaire de police à Roncq et le brigadier Dehon viennent de mettre la main sur l'individu qui avait émis au commencement de cette année des fausses pièces de 5 fr. et de 2 fr. Ce dernier, Seynave Charles, 61 ans, marchand de légumes et ouvrier de fabrique, demeurant au hameau du Bronkart à Roncq.

LILLE

Hippodrome de Lille

Concert Colonne. — A la grande solennité artistique qui se prépare pour le 5 janvier, on recommence un jeune et déjà célèbre virtuose, M. Marix Loeverskind, violoncelliste. Son jeu large et sûr et son sentiment exquis de l'art l'ont déjà fait comparer au famous violoncelliste Servais, et tout fait prévoir qu'avant peu la réputation de M. Loeverskind sera consacrée. Il a consenti à prêter à l'œuvre de *l'Arbre de Noël* le concours de son talent, avant de s'embarquer pour l'Amérique, où il est engagé pour une grande tournée qui lui fera connaître le nouveau monde.

Les tout récents succès qu'il a remportés à Lourdes lui ont immédiatement assuré le haut patronage sous lequel il va se lancer dans le Nouveau-Monde, et qui témoigne déjà suffisamment de sa valeur artistique.

Prix des places :

Stalles de face	10 fr.	En location	11 fr. 00
Stalles de côté	7 fr.	— id.	8 fr. 00
Premières	5 fr.	— id.	5 fr. 50
Secondes	3 fr.	— id.	3 fr. 50
Troisièmes	2 fr.	— id.	4 fr. 00